

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des populations

A.P. N° AP82-DDCSPP-2015-06-023

**ARRÊTÉ CONCERNANT LA SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU  
DE LA BASE MULTI-LOISIRS DE BRESSOLS**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu les articles D 322-13 et D 322-14 du code du sport ;  
Vu l'article A 322-11 du code du sport ;  
Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination du préfet de Tarn-et-Garonne,  
M. Jean-Louis GÉRAUD ;  
Vu la demande de dérogation présentée par Monsieur Simon HOGEDE, gérant de la base  
multi-loisirs de BRESSOLS – SARL LE SIROCCO, en date du 14 juin 2015 ;  
Vu le procès-verbal d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique en  
date du 2 juin 2014 ;  
Sur la proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des  
populations ;

**A R R E T E**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Madame Claire LAURENT, née le 2 juin 1997, est autorisée à surveiller la  
baignade de la base multi-loisirs de BRESSOLS, pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2015  
inclus, à l'exclusion de toute activité d'enseignement rémunérée.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de BRESSOLS, la directrice départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la  
préfecture.

Fait à Montauban, le

**18 JUIN 2015**

Le préfet

P/ Le préfet,  
Le secrétaire général

Jean-Michel DELVERT